

DÉPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise GEOTEC NORMANDIE (TSA 70011 69134 DARDILLY – [geotec-caen-d@demat.sogelink.fr](mailto:geotec-caen-d@demat.sogelink.fr) – 02.31.70.32.90), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des sondages géotechniques, rue Félix Desauay, du 30 septembre au 11 octobre 2024,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1** - Afin de réaliser des sondages géotechniques, rue Félix Desauay, l'entreprise GEOTEC NORMANDIE est autorisée à occuper le domaine public, du 30 septembre au 11 octobre 2024.

**ARTICLE 2** – Pendant la durée des travaux :

- La circulation sera autorisée mais un empiètement sur la chaussée aura lieu ;
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 3** - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux. Les travaux de réfection définitive de tranché, seront réalisés par la commune de La Ferté-Macé et facturés au demandeur.

**ARTICLE 4**- Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – [services.techniques@lafertemace.fr](mailto:services.techniques@lafertemace.fr)), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

**ARTICLE 5** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 6** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 7** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise GEOTEC NORMANDIE

Fait à LA FERTE-MACE, le 23/09/2024,  
Le Maire, Michel LEROYER

